



HAL
open science

Les usages récréatifs de l'espace agricole : exemples d'enjeux en Ille-et-Vilaine

Yvon Le Caro

► **To cite this version:**

Yvon Le Caro. Les usages récréatifs de l'espace agricole : exemples d'enjeux en Ille-et-Vilaine. ESO Travaux et Documents, 2001, 15, pp.79-84. halshs-00655327

HAL Id: halshs-00655327

<https://shs.hal.science/halshs-00655327>

Submitted on 27 Dec 2011

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Il peut paraître paradoxal d'étudier la fonction de loisir de l'espace agricole¹ dans une région, la Bretagne, où sa fonction de production a montré des performances remarquables. En Ile-et-Vilaine, cette agriculture intensive occupe en outre 75 % du territoire. Or ce territoire est densément peuplé, à petite échelle du fait du dynamisme rennais et de la fréquentation touristique, à grande échelle du fait d'un habitat dispersé. La population s'appuie donc peut-être plus qu'ailleurs sur l'espace agricole pour "prendre l'air"... À travers cet exemple nous posons quelques-unes des questions que soulève notre problématique de thèse.

1 - ENJEUX D'ESPACE ET DE PROXIMITÉ

Qualifier l'espace agricole d'espace récréatif?

La réalité de cette pratique récréative horizontale, sur l'espace agricole banal, ne fait pas de doute. Tout indique une fréquentation significative de l'espace agricole par des chasseurs, pêcheurs, randonneurs (pédestres, équestres, vététistes...), des promeneurs du dimanche et des cueilleurs de champignons, de fleurs ou de pissenlits. Nos enquêtes montrent qu'aucune exploitation agricole n'échappe au phénomène, et que plus de 80 % des gens ont une expérience récréative de l'espace agricole.

La nécessité sociale d'une fonction récréative pour l'espace agricole résulte de l'exigence de proximité: l'espace agricole est plus accessible, mieux réparti par rapport à l'habitat que les espaces spécialisés de loisirs (bases et parcs de loisirs), la forêt ou le littoral.

La qualité proprement agricole de l'espace en fait aussi un espace de loisirs original, recherché par les usagers, souvent inconsciemment, pour sa lisibilité, sa familiarité: c'est un espace habité.

L'enjeu périurbain

À l'évidence il existe un enjeu paysager pour l'agriculture périurbaine en Bretagne, et particulièrement à Rennes, qui a su préserver sa ceinture verte. Mais la protection de cet écran vert, et l'entretien d'un bocage écologiquement et esthétiquement désiré peut-il se concevoir et se financer, sans une

1- Les perspectives scientifiques de cette recherche ont été développées précédemment. Voir Le CARO Y., 1999, Les loisirs en espace agricole : modalités d'une approche géographique, *ESO travaux et documents*, n° 10, p. 41-46

ouverture de l'espace ainsi valorisé? Nos enquêtes à Pacé (commune située à huit kilomètres de Rennes) montrent le développement important des randonnées et les contradictions de l'agriculture intensive dans ce contexte.

L'enjeu touristique

Le tourisme en espace rural n'est pas particulièrement développé en Ile-et-Vilaine. Pour cette clientèle, il est clair toutefois que les promenades et les randonnées ainsi que la pêche sont des motifs de séjours. Mais plus largement, même lorsque les touristes viennent pour la côte, ou pour les grands sites, ils recherchent aussi des possibilités de promenades en campagne. Paradoxalement, nos enquêtes à Cancale et Saint-Coulomb montrent que, si la masse des touristes stationnés sur les routes côtières pose des problèmes aux agriculteurs, les promeneurs, même nombreux, ne les gênent pas; l'absence d'élevage dans la région malouine (toutes les exploitations sont orientées vers les légumes de plein champ) explique en partie cette bonne tolérance.

L'enjeu local: qualité de vie et attractivité

Pour les habitants de communes rurales comme Saint-Germain-en-Coglès, la faiblesse des équipements publics de loisirs et leur localisation dans le bourg, alors que la population est aux deux tiers dispersée, laissent trois alternatives pour exercer des loisirs de plein air: aller en voiture sur des lieux adaptés; se réserver des espaces privés (étangs, chasses privées); explorer le proche environnement de sa résidence, environnement la plupart du temps fortement agricole.

La possibilité d'exercer sur place une diversité de loisirs de plein air participe alors de l'attractivité résidentielle de la commune, facteur essentiel de son développement. Les agriculteurs de Saint-Germain-en-Coglès, favorables aux loisirs quant au principe d'accessibilité, le sont moins dans le concret de leur élevage (essentiellement de vaches laitières).

2 - ENJEUX ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX POUR LES AGRICULTEURS

Un espace ouvert et des agriculteurs... ouverts

La propriété privée est à géométrie variable! Les agriculteurs que nous rencontrons fixent eux-mêmes les limites au-delà desquelles le droit absolu du propriétaire (et du fer-

mier) sur ses terres doit s'appliquer dans toute sa rigueur. Une incursion dans le Devon anglais nous a fait prendre conscience du même phénomène au niveau collectif: si les agriculteurs français relativisent la propriété en terme d'accès, ils tolèrent mal de simples remarques sur leur gestion du bocage. Leurs collègues d'Outre-Manche ne peuvent tolérer que l'on foule leurs terrains hors des droits de passage balisés, ou que l'on cueille des mûres, mais trouvent tout naturel que l'État leur enjoigne d'entretenir le bocage.

Agriculteurs et usagers ont d'autre part une réelle expérience de la rencontre. Nos enquêtes montrent que, bonnes ou mauvaises, de très nombreuses petites choses les relient dans le concret du paysage, depuis le " bonjour " distrahit jusqu'à la vente directe de produits. Ces rencontres réelles permettent de dépasser les représentations sociales parfois caricaturales du paysan et du touriste.

Globalement, nous observons une fonction récréative bien assumée par les agriculteurs: 80 % environ la trouvent normale et peu gênante. Les agriculteurs réticents le sont souvent vis-à-vis d'un loisir particulier², ou d'un lieu conflictuel (c'est le plus souvent autour de la maison). Les oppositions de principe existent, mais concernent moins de 10 % des agriculteurs.

La multi-fonctionnalité en pratique

Les loisirs de prélèvement (chasse, pêche et cueillette) font l'objet d'une réglementation importante, parfois brutale (la cueillette est généralement considérée, en droit, comme du vol), souvent tatillonne, qui devrait en principe régler les pratiques. Nous observons au contraire une multitude de coutumes et d'usages, de tolérances tacites et d'accords interpersonnels qui élargissent (le plus souvent) ou restreignent le cadre légal de la pratique.

Les diverses formes de randonnées sont au contraire très peu réglementées, si l'on admet l'usage public des chemins ruraux. Les contraintes viennent de la nécessité d'itinéraires continus et de l'entretien desdits chemins. L'identification d'itinéraires remarquables, balisés et/ou inscrits au PDIPR (Plan départemental d'itinéraires de promenade et de randonnée) ne doit pas faire oublier que la population locale³ a besoin de parcourir sa campagne. Les chemins

2- Nous avons ainsi pu montrer la bonne tolérance vis à vis de la chasse et la sévérité vis-à-vis de la pêche ou de la randonnée équestre (LE CARO Y., 1994, *Usages récréatifs de l'espace agricole*, mémoire de DEA, université de Rennes 2, p. 156-160).

3- C'est à dessein que nous évitons le terme de population rurale. Les campagnes agricoles que nous étudions se trouvent aussi dans les villes (comme Cancale ou Pacé) !

ordinaires devraient donc devenir un vecteur important de multi-fonctionnalité des exploitations agricoles. Pour résoudre intelligemment les problèmes réels et concrets posés par le passage des randonneurs auprès des maisons et des troupeaux, il faut réfléchir avec les agriculteurs plutôt que sans eux.

Les liens entre la fonction récréative et les caractéristiques physiques des paysages agricoles sont peut-être le lieu de débat le plus riche : un chemin creux valorisé pour la randonnée, c'est aussi des gîtes pour le lapin, peut-être un piège à nitrates, et certainement un plus pour vendre la petite grange à des résidents secondaires.

Les opportunités économiques

Les agriculteurs peuvent valoriser le potentiel récréatif de leur espace et de leur paysage par la création directe d'activités de diversification autour des loisirs. Très peu d'entre eux en Ile-et-Vilaine, comme en France en général, ont tenté l'aventure des parcours de chasse ou de pêche, des sentiers à la ferme, des parcours de VTT et autres formes d'activités de plein air. Dans ce domaine, l'imagination des *farmers* britanniques est sans limite.

Il est peut-être plus réaliste dans le contexte français d'intégrer la fonction récréative dans la négociation économique globale entre l'agriculture et la société. Nous pensions trouver ce type de réponse dans les CTE (Contrats territoriaux d'exploitation)...

3 - LA RÉCRÉATION OUBLIÉE DES CTE ?

À notre connaissance il n'existe pas, dans les mesures proposées à la contractualisation par les CTE, d'encouragement à un accès à l'espace agricole plus facile pour les gens. Nous n'en trouvons pas trace en Ile-et-Vilaine, mais cela semble, sous réserve d'investigations plus précises, également inexistant au niveau national. Une hypothèse pour expliquer cet oubli pourrait être que les espaces agricoles semblent assez faciles d'accès en France, et qu'il n'apparaît important à personne de les ouvrir davantage.

Une seconde hypothèse relèverait plus de l'attitude du législateur. La plupart des usages récréatifs résultant d'accords informels et l'accès mettant en cause, très souvent, le droit de propriété, qu'il est toujours juridiquement délicat de discuter, le législateur peut, en effet, avoir mis diplomatiquement de côté cette externalité de l'agriculture, bien qu'elle réponde aux objectifs assignés au CTE.

Outre cette raison juridique, trois difficultés apparaissent:

- l'absence de porteurs de projets collectifs,
- la nécessité de raisonner l'accès sur des territoires plus vastes qu'une seule exploitation signataire du CTE,
- le caractère universel, horizontal, de cette demande sociale qui entraînerait des budgets élevés si l'on devait y répondre favorablement.

La récréation s'impose à l'analyse comme un enjeu diffus, mais ample par ses implications indirectes. Les expériences des usagers sont en arrière-plan dans leurs représentations de la campagne, des agriculteurs, du territoire et de l'économie agricole. Dans une région comme l'Ille-et-Vilaine où l'agriculture est en train de repenser ses fondements techniques sous la pression des contraintes environnementales, les agriculteurs ont une chance à saisir: proposer leur espace, ouvert et convivial, à des voisins, des citadins et des touristes qui n'attendent que cela et trouveront ainsi de bonnes raisons de soutenir leur "modèle européen d'agriculture".

Discussion

J. Renard souligne que l'Ille-et-Vilaine est un pays de "vrai" bocage, du moins l'était autrefois. Or, on l'ignore souvent, le loisir de randonnée est quasi impossible dans un pays de bocage, ceci parce que la continuité des chemins n'existe pas: l'accès aux fermes est en cul de sac. Cela a posé d'importants problèmes aux acteurs du tourisme rural, qui omettaient souvent cette réalité. Il faut reconnaître au remembrement cet aspect positif d'avoir favorisé la continuité de la trame des chemins ruraux, qui n'existait pas avant. Il s'agit toutefois là de la construction d'un nouveau paysage.

Y. Le Caro insiste cependant sur le fait qu'il était rare qu'en Ille-et-Vilaine, une ferme soit isolée, les écarts comportant plutôt deux à trois fermes. De ce fait, d'après ses observations dans les communes où il a consulté les plans cadastraux et les plans anciens datant de Louis Philippe, il existe quand même un réseau de chemins plutôt qu'une trame dendritique composée de terminaux. Cela dit, pour avoir pratiqué la randonnée, Y. Le Caro observe que beaucoup de chemins se terminent dans deux champs (un à droite, un à gauche), mais considère qu'il existe dans le département un vrai réseau de chemins. Le PDIPR (Plan départemental d'itinéraire de promenade et de randonnée) actuel dispose d'un potentiel très important.

Reprenant l'analyse du géographe liégeois Charles Christians, J. Renard note que pour l'Ille-et-Vilaine, et plus largement dans les campagnes européennes, il n'y a jamais eu aussi peu de personnes à occuper autant d'espace. Les agriculteurs ultra-minoritaires demeurent malgré tout les maîtres du jeu. Dans cette situation réside une question de recherche fondamentale. Yvon Le Caro répond que même s'il y a là matière à une thèse en soi, sa thèse ébauche une réflexion sur l'occupation du territoire rural et notamment sur les relations entre accès et entretien des territoires. Rappelant l'exemple flagrant des espaces montagnards où se pratique le ski de fond et où on demande aux usagers des pistes de payer un badge pour financer la dameuse, Y. Le Caro imagine l'extrapolation de cette logique - et de beaucoup d'autres logiques - aux campagnes de l'Ouest de la France. Considérant que la réflexion n'est pas encore mûre sur le sujet, Y. Le Caro regrette que les CTE (Contrats territoriaux d'exploitation) ne se saisissent pas de cette expérience afin d'envisager un financement public pour l'accès public.

A ce sujet, P. Donadieu se demande quelle est l'attitude des élus locaux. Ces intermédiaires privilégiés, qui ont un rôle capital entre la société habitante et l'agriculteur, semblent, d'après les recherches menées par l'ENSP en Ille-et-Vilaine, très en retrait vis-à-vis de la demande sociale qui s'exprime à travers les loisirs, la récréation... Il importe avant tout, pour Y. Le Caro, de ne pas stigmatiser l'attitude des élus locaux qui varie beaucoup. S'appuyant sur les exemples concrets de trois communes, il analyse trois types d'attitudes:

1 - Saint-Germain-en-Coglès (commune rurale):

L'attitude du maire au sujet des loisirs et de la récréation en espace rural est de se satisfaire du consensus entre agriculteurs et pratiquants divers. C'est d'ailleurs l'attitude de la plupart des élus. Le leitmotiv revient à: " pas de politique, pas de politique!". Pour simplifier, la position du maire tient au fait que si les gens veulent faire de la randonnée, ils doivent créer une association de randonneurs. La commune n'a pas à définir le réseau des chemins. C'est une approche en fait cohérente. Est-ce que c'est un oubli ou une discrétion? C'est-à-dire: est-ce qu'en faisant une politique on va pas entraver la marche des choses plutôt que de la faire avancer? Les maires qui adoptent cette attitude partent du constat que les droits de propriété appliqués au sens strict rendent tout

accès impossible. Ils se disent que mieux vaut que la municipalité n'intervienne pas et laisser les uns et les autres trouver un consensus. Cette attitude est peut-être la bonne dans bien des cas.

2 - Pacé (commune périurbaine de Rennes), municipalité avant les élections de 1995:

La commune a créé de toutes pièces une politique d'accès couplée à une politique de paysage qui s'est traduite par la plantation de haies (donc la construction d'un néo-bocage) et la création de chemins de randonnées dans une zone où les chemins avaient été à plus de 80 % privatisés après les ordonnances de 1959 (ordonnances qui ont autorisé les communes à privatiser les chemins). Trois itinéraires sont très pratiqués. C'est, de ce point de vue, une vraie réussite. Cela n'a pas empêché l'équipe municipale de perdre les élections de 1995. Les actions engagées ont cristallisé une partie des débats lors de la campagne électorale. L'opposition d'alors a gagné les élections avec le soutien des agriculteurs en avançant l'argument que la municipalité avait fait une politique "contre les gens". La municipalité n'est sans doute pas tombée à cause de ces questions d'accessibilité, mais elles n'en constituaient pas moins de réelles pierres d'achoppement pendant la campagne. La nouvelle municipalité poursuit toutefois la politique engagée: « le mal était fait, le prix politique avait été payé, la politique était une bonne politique, mais elle est très dangereuse... ».

Pacé est passé de 2000 habitants en 1960 à 8000 aujourd'hui, cela en maintenant - paradoxalement? - 85 % de l'espace agricole. Eu égard à la taille de la commune, le triplement de la population en 40 ans n'a pas eu de conséquences majeures sur l'espace agricole important, qui s'est globalement maintenu et a été préservé du mitage. Il s'agit d'un espace agricole très performant, intensif, où siègent de très grosses exploitations. Il semble que les élus sont tiraillés entre deux objectifs. Effectivement, les habitants du bourg et des lotissements veulent de l'accès, en particulier orienté sur les loisirs itinérants à pied, à cheval, en vélo. Mais en même temps, cet espace agricole est un des atouts de la commune. La situation n'est pas celle de Saint-Herblain et d'une périurbanisation tentaculaire. Il s'agit d'une périurbanisation "à la Rennaise", avec des pôles, et où l'espace agricole est aussi, dans une certaine mesure, un argument important. La commune souhaite préserver une agriculture très forte. La nouvelle municipalité issue des élections de

1995 est proche des agriculteurs. Elle a cependant maintenu la politique d'accès de l'ancienne municipalité. Elle ménage ainsi tous les intérêts.

3 - Cancale et Saint-Coulomb (communes situées en zone littorale, en voie d'urbanisation rapide, très touristiques):

La municipalité de Cancale souhaite que les Cancalais puissent continuer à exercer des loisirs traditionnels, en particulier la chasse. La politique de la municipalité revient à ignorer le fait, par exemple, qu'à Cancale, si on respecte la loi sur la chasse et en particulier la distance de 150 m autour des habitations, le territoire disponible pour la chasse devient inférieur à 20 hectares! En pratique, on compte 700 à 800 hectares chassés sur la commune. La politique municipale consiste à tempérer les plaintes des riverains pour que les chasseurs cancalais ne perçoivent pas trop les méfaits du tourisme et de l'urbanisation. Il s'agit là d'une politique de défense des intérêts ruraux au sens de CPNT (Chasse, Pêche, Nature et Traditions) sans que cela soit l'objectif évident de la municipalité qui souhaite surtout éviter une confrontation radicale entre deux formes de pratiques. Les élus sont très prudents sur le sujet, mais ils ont raison.

Reconnaissant que la pratique de la randonnée en groupe se développe de façon impressionnante, V. Jousseau se demande si le contexte social explique le phénomène: le fait de marcher en groupe a-t-il un lien avec l'accessibilité ou est-il lié plutôt la crainte d'une mauvaise accessibilité?

Par choix méthodologique, Y. Le Caro n'a pas souhaité observer directement les groupes de pratiquants de l'espace communal (ou rural) et n'a donc pas mené d'enquêtes spécifiques auprès des gens qui s'y promènent. Il a en revanche cherché à observer la pratique des Français moyens plutôt que celle des pratiquants spécialisés, même s'il en a rencontré quelques-uns, notamment des représentants de fédérations de loisirs. Il a choisi de mesurer les pratiques de loisirs en milieu rural auprès d'un échantillon aléatoire d'habitants de Rennes au sein duquel se trouvaient des chasseurs, des pêcheurs, des randonneurs.

Afin d'essayer de comprendre les relations que les agriculteurs ont avec les loisirs, Y. Le Caro a estimé qu'il ne fallait pas étudier un seul loisir. Étudier la palette complète des loisirs lui permettait en revanche de voir pourquoi certains sont mieux tolérés que d'autres. Un des cri-

tères qui font que, selon lui, un loisir est bien toléré, c'est son organisation. La chasse, par exemple, est le loisir qui pose le plus de problèmes aux agriculteurs. C'est en même temps celui qui est le mieux toléré car le président de la société de chasse est un interlocuteur facilement accessible en cas de conflits.

Parmi les loisirs qui posent particulièrement problème aux agriculteurs, Y. Le Caro isole la pratique équestre et celle du VTT, cette dernière pouvant être pratiquée de manière collective ou individuelle.

1 - La pratique collective (Groupes de jeunes, Fédération Française de Cyclisme...).

Evoquant une conversation avec un agriculteur, par ailleurs assez réticent à ce type de pratique, il note que celui-ci a accordé un accès à ses champs pour le passage ponctuel d'une croisière VTT. Dans ce cadre, l'organisation de la manifestation avait reconnu le parcours et pris contact directement avec l'agriculteur. Celui-ci ne s'est pas opposé au passage de 150 vététistes sachant que les parcelles traversées seraient labourées ultérieurement.

2 - La pratique individuelle.

Si un vététiste, en passant sur un chemin rural, enlève une clôture sans la remettre, les agriculteurs s'opposent à la pratique de ce type de loisirs.

Ces deux types de réactions sont liées au fait que, dans un cas la pratique collective est cadrée, institutionnelle, repérée, ponctuelle dans le temps, et plutôt bien perçue par les agriculteurs. Dans l'autre cas, la pratique individuelle est imprévisible et l'agriculteur n'a pas de recours possible en cas de problème. Y. Le Caro pense qu'il faudrait trouver une articulation entre la légitimité de la pratique en groupe et la pratique individuelle, telle celle que l'on observe assez bien autour des fermes équestres: ces dernières arrivent à baliser et à négocier avec les agriculteurs des réseaux de chemins pour leur clientèle, réseaux repris ensuite par des cavaliers individuels.

Pour mieux comprendre la réaction des exploitants et l'attitude du public, il a mis en œuvre trois types d'enquêtes:

1 - Les enquêtes par questionnaires.

Mises en œuvre dans les quatre communes qui constituent ses trois terrains d'étude, ces enquêtes ont été menées auprès d'échantillons représentatifs des populations résidentes afin de mesurer les pratiques de loisirs dans l'espace agricole. Contestant les systèmes de

questionnaires adressés par voie postale, qui, dans ce domaine, ont des retours un peu biaisés, il a préféré mener ses questionnaires directement auprès des résidents. N'ayant pas réalisé d'enquête auprès des habitants de Cancale, où la population est très hétérogène, il a concentré sa recherche sur la commune périurbaine (Pacé), la commune rurale (Saint-Germain-en-Coglès) et sur Rennes, où, en pratiquant un porte-à-porte systématique, il a récolté 200 questionnaires, portant ainsi le nombre total de questionnaires collectés à 500. Ce nombre peut paraître limité, mais permet d'esquisser des tendances de pratique. La recherche d'une collecte plus importante de questionnaires n'améliore d'ailleurs pas tellement la précision des pourcentages initialement observés.

2 - Les entretiens " bottes-aux-pieds "

Y. Le Caro a choisi de rencontrer tous les agriculteurs des quatre communes. À Pacé, il a notamment pu les rencontrer à deux reprises, à quatre ans d'intervalle, ce qui lui a permis de mesurer l'évolution des positions de ses interlocuteurs. Auprès des agriculteurs, Y. Le Caro met en avant la pratique de l'entretien "bottes-aux-pieds". Il s'agit simplement, une fois accueilli à la ferme et muni d'un plan de l'exploitation, d'en faire la visite en enregistrant l'entretien semi-directif qui s'instaure avec l'agriculteur. Il a préféré conduire ainsi ses entretiens en partant du constat que le bureau de l'agriculteur est le lieu où les discours sont dominés par l'idéologie et pourraient être, dans environ 80 % des cas, signés par la FNSEA (Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles). À l'inverse, l'entretien aux champs s'éloigne du discours idéologique, puisqu'il s'appuie sur des éléments concrets, des anecdotes réelles.

3 - les entretiens avec les acteurs des pratiques récréatives en milieu rural: élus, responsables à tous niveaux (associations d'usagers, syndicats agricoles, etc.), organismes de gestions des politiques publiques.

À l'occasion d'un récent remembrement de la commune de Fégréac (Ille-et-Vilaine), une attention particulière a été portée à la continuité de la trame des chemins. Aux yeux d'Hervé Ménager (étudiant en DEA, agriculteur sur la commune, éleveur d'équidés, guide de tourisme équestre et cavalier, par ailleurs co-organisateur de la Rando *Ouest-France*), cet objectif s'est parfois heurté à la préservation bien connue des intérêts agricoles. La connexion d'un espace public (le chemin de halage qui

borde la Vilaine), avec la trame des chemins ruraux a posé un problème. Une pétition circule, pour interdire la fréquentation de ces chemins de halage aux cavaliers. Elle est soutenue par des vététistes et des piétons. Un véritable *lobby* existe, celui de la Fédération française de Randonnée pédestre. Comment ce conflit peut-il être géré, notamment par le Conseil général d'Ille-et-Vilaine dont les compétences l'autorisent à un droit de regard sur l'ensemble des chemins du département, afin de créer, cartographier et promouvoir des itinéraires?

Le chemin de halage, sauf cas très particulier, n'est pas inclus dans le champ d'étude, parce qu'il ne fait pas partie du système de fonctionnement des exploitations agricoles. Lorsque le chemin de halage est utilisé par l'agriculteur avec son tracteur pour aller aux champs, ce qui arrive rarement, la question fait alors partie intégrante de l'étude. Cet exemple pose le problème de la multi-fonctionnalité interne aux loisirs. Il existe une multi-fonctionnalité de l'espace entre agriculture et loisirs, mais la palette des loisirs est telle que naissent des conflits entre chasseurs, promeneurs, cueilleurs de champignons, différents usagers des linéaires... Malgré certaines contestations, les tenants de la pratique pédestre maintiennent effectivement l'interdiction du VTT sur la servitude du littoral, ce qui est plutôt une bonne chose en terme de sécurité. Les chemins de halage étaient traditionnellement utilisés par les chevaux pour halier les péniches. Dans le cas du conflit évoqué, la présence de médiateurs est nécessaire. Dans beaucoup de cas, pour des usages à des échelles très grandes pour des exploitations agricoles, c'est l'agriculteur qui tient le rôle de médiateur. Y. Le Caro reconnaît que de nombreux agriculteurs lui ont expliqué comment trancher des conflits entre différents usagers. À cette échelle, l'agriculteur joue très bien ce rôle. Il est d'ailleurs fondé à le faire puisqu'il connaît le territoire comme le droit qui lui est lié. À l'échelle de la commune ou de parties de commune, les maires chargés de compétences de police jouent ce rôle de médiateur lorsqu'il y a un conflit entre un centre équestre, un agriculteur, ou entre un centre équestre et des forestiers, etc. À l'échelle du chemin de halage de la Vilaine, la gestion de ce genre de conflits doit être envisagée dans le cadre du PDIPR (Plans départementaux d'itinéraires de promenade et de randonnée). Au regard des textes législatifs, le Conseil général est fondé à être médiateur.

L'échelle d'étude de cette thèse relève davantage des micros territoires que du département. Se pose alors la question de réseau multi-fonctionnel de circulation en campagne. Un exemple choisi au Royaume-Uni, dans la campagne au nord de Birmingham, est peut-être à méditer. Cet espace rural, touristique, est très fréquenté par de multiples usagers. Suite à une étude scientifique, un schéma d'aménagement a été mis en œuvre afin de faire cohabiter les circulations des routes départementales, des chemins communaux goudronnés, des accès aux maisons, des itinéraires touristiques pour cavaliers, des circuits VTT etc. On a délimité des zones où les tracteurs peuvent passer, d'autres où ils ne le peuvent pas. Chaque voie dispose d'une sorte de cahier des charges censé ménager des continuités d'itinéraires.

Dans les pays du Nord, comme au Royaume-Uni, l'organisation de l'accessibilité des forêts, de la campagne est pratiquement institutionnalisée depuis le milieu des années soixante-dix. La question de l'accessibilité est posée depuis longtemps et les partenaires sociaux sont mis en présence. Il existe en permanence une instance qui gère à la fois la question des poubelles, de la propreté, de la sécurité, les conflits qui apparaissent entre chasseurs, etc. Dans la culture anglaise, le fait que l'espace public doive être préservé, en ménageant le droit privé et le droit des exploitations agricoles et celui des autres acteurs, apparaît comme une évidence. Se retourner aujourd'hui vers l'agriculteur pour lui faire accepter le rôle de médiateur peut être une idée même si elle n'est sans doute pas la meilleure. L'exemple évoqué au sujet de la mise en place de la politique de contrat paysage, en DCEPE, par le Conseil général d'Ille-et-Vilaine, montre que l'on est loin du consensus observé en Europe du Nord-Ouest. Reste donc à savoir qui peut jouer ce rôle de médiateur.

Y. Le Caro propose de réintroduire la fonction de garde-champêtre prévue dans le droit français et le code rural notamment dans les communes suffisamment étendues et riches comme Pacé. L'idée fait son chemin. Le garde champêtre ne doit pas avoir pour mission de verbaliser. Son rôle est de crédibiliser la multi-fonctionnalité. Il doit introduire des méthodes de régulation relativement lisibles.